

1) Résumé de l'accident :

Un dimanche à 15 h 30 mn, cinq ouvriers relevant d'une entreprise spécialisée en pose de canalisations effectuent des travaux de réglage et d'ajustement de la tuyauterie déjà posée au fond de la tranchée de cinq mètres de profondeur. Les ouvriers étaient dans la tranchée quand un éboulement de terre les surprit. Deux d'entre eux ont pu s'échapper, mais les trois autres ont été ensevelis par les poids des terres et sont morts par conséquence.

2) Causes de l'accident :

Après enquête, il s'avère que les causes de l'accident sont les suivantes :

- a/ Absence de blindage de la tranchée pouvant la protéger contre les éboulements.
- b/ Une mauvaise organisation du chantier et un manque de planification du travail ayant engendré un encombrement des postes de travail et des surcharges à proximité de la tranchée.
- c/ Méconnaissance des risques auxquels les travailleurs sont exposés.

3) Les solutions :

Pour qu'un tel accident ne se reproduise plus, la solution consiste à mettre en place les mesures de prévention suivantes :

1) Le premier principe de base dans la protection des travailleurs contre les éboulements est de mettre en place des dispositifs de protection collective, tel qu'un blindage efficace de la tranchée.

Toute fouille de plus de 1.30 m de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux 2/3 de la profondeur doit être blindée.

2) La pose du blindage doit se faire sans exposer le personnel aux risques d'éboulement toujours possible, c'est-à-dire l'effectuer depuis le haut de la fouille.

3) Devant la grande variété de procédés de blindage, on conçoit aisément qu'une étude sérieuse doit être entreprise avant de démarrer les travaux afin de faire un choix judicieux conciliant à la fois la rentabilité et la sécurité des travailleurs

